

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LANDIVISIAU


Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 11 avril 2023

Délibération n°2023-04-024

Date de convocation : 5 avril 2023

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

Affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes

L'an deux mil vingt-trois, le 11 du mois d'avril à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Sizun, salle polyvalente Saint-Ildut, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

<u>Etaient présents</u>	M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle
<u>Avaient donné procuration</u>	M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine Mme PICHON Marie-Christine à M. MIOSSEC Gilbert Mme ABAZIOU Nadine à Mme CLAISSE Laurence Mme KERVELLA Julie à M. JEZEQUEL Sébastien
<u>Absent(s) excusé(s)</u>	M. BRETON Jean-Pierre
<u>Absent(s)</u>	/

Participaient aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services, Mme THOMAS Valérie, conseillère aux décideurs locaux

Secrétaire de séance : Mme CRENN Nicole

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31 concernant l'examen et le vote du compte administratif et du compte de gestion, ainsi que l'article L. 2311-5 concernant l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-04-023 du 11 avril 2023 approuvant les comptes administratifs 2022 du budget principal et des budgets annexes (ordures ménagères, Equipôle, immobilier d'entreprises, zones d'activités) ;

Considérant que l'affectation du résultat doit être conforme aux règles définies par l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales. Elle sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068). Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au R002), soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions ;

Vu la conférence des maires en date du 4 avril 2023 ;

Ayant entendu son rapporteur, Mme Laurence Claisse, vice-présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Affecte les résultats tels que présentés ci-dessous :**

Budget principal

a. Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice	4 093 828,93
b. Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit) – D001	200 423,55
c. Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) – R001	
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
recettes	393 494,16
moins	-
dépenses	1 695 645,55
d. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2022	1 302 151,39
e. Besoin en financement = b + d	1 502 574,94
AFFECTATION	
1. Au 1068 (couverture minimum du besoin de financement)	1 502 574,94
2. Au R002 pour le solde (excédent de fonctionnement reporté)	2 591 253,99

Affecter le résultat de fonctionnement de 4 093 828,93 € comme suit :

- 1 502 574,94 € au R1068 pour permettre la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- 2 591 253,99 € au R002 en excédent de fonctionnement reporté.

Budget annexe ordures ménagères

a. Excédent d'exploitation à la clôture de l'exercice	836 963,74
b. Solde d'exploitation de la section d'investissement (déficit) – D001	
c. Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) – R001	630 597,05
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
recettes	0
moins	-
dépenses	372 194,64
d. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2022	372 194,64
e. Excédent de financement = c - d	258 402,41
AFFECTATION	
1. Au 1064 (affectation prioritaire en réserve réglementée à hauteur des plus-values nettes de cession)	0
2. Au 1068 (affectation en réserve pour le surplus du besoin de financement)	0
2. Au R002 pour le solde (excédent d'exploitation reporté)	836 963,74

Affecter le résultat de fonctionnement de 836 963,74 € comme suit :

- 836 963,74 € au R002 en excédent d'exploitation reporté.

Budget annexe Equipôle

a. Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice	161 915,20
b. Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit) – D001	98 492,02
c. Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) – R001	
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
recettes	0
moins	-
dépenses	307 659,19
d. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2022	307 659,19
e. Besoin en financement = b + d	406 151,21
AFFECTATION	
1. Au 1068 (couverture minimum du besoin de financement)	161 915,20
2. Au R002 pour le solde (excédent de fonctionnement reporté)	0

Affecter le résultat de fonctionnement de 161 915,20 € comme suit :

- 161 915,20 € au R1068 pour permettre la couverture, en partie, du besoin de financement de la section d'investissement.

Budget annexe immobilier d'entreprises

a. Déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice	114 054,47
b. Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit) – D001	133 456,26
c. Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) – R001	
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
recettes	0
moins	-
dépenses	0
d. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2022	0
e. Besoin en financement = b + d	133 456,26
AFFECTATION	
1. Au 1068 (couverture minimum du besoin de financement)	0
2. Au D002 pour le solde (déficit de fonctionnement reporté)	114 054,47

Affecter le résultat de fonctionnement de -114 054,47 € comme suit :

- 114 054,47 € au D002 en déficit de fonctionnement reporté.

Budget annexe zones d'activités

a. Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice	458 101,48
b. Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit) – D001	427 726,95
c. Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) – R001	
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
recettes	0
moins	-
dépenses	0
d. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2022	0
e. Besoin en financement = b + d	427 726,95
AFFECTATION	
1. Au 1068 (couverture minimum du besoin de financement)	0

2. Au R002 pour le solde (excédent de fonctionnement reporté)

458 101,48

Affecter le résultat de fonctionnement de 458 101,48 € comme suit :

- 458 101,48 € au R002 en excédent de fonctionnement reporté.

- **Autorise le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 14 avril 2023.

La Secrétaire de séance,
Nicole CRENN.

Le Président,
Henri BILLON.



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 029-242900751-20230414-2023_04_024-DE

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 029-242900751-20230414-2023_04_024-DE

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 029-242900751-20230414-2023_04_024-DE